

## **PLINE LE JEUNE ET LA LETTRE SUR LES CHRÉTIENS À L'EMPEREUR TRAJAN**

par Gys DEVIC

Pline le Jeune, né dans le municipes de Côme en 61/62 et mort vers 115 sous Trajan, est l'un des hommes les plus attachants de l'Antiquité, de ceux qui, à l'instar de Cicéron et de Sénèque, réprouvent les jeux du cirque et déplorent qu'ils présentent une telle place dans la vie de ses contemporains (Livre IX, lettre 6). Il a subi deux influences :

- celle de son oncle Pline l'Ancien qui l'adopta,
- celle de Quintilien dont il fut le disciple fidèle.

Du premier, il eut l'immense puissance de travail ; du second, il eut la finesse et la mesure. Grâce à Pline, nous connaissons Rome sous un jour plus serein, plus optimiste que celui, trop dramatique, de Tacite et même de Suétone. Les trois écrivains étaient cependant fort liés. Notre avocat n'écrivit-il pas à propos de ce dernier : "Suétone, homme très honnête, très savant dont je suis la vie et les travaux depuis longtemps" (Livre X, lettre 94).

Pline fut ainsi en tête de l'élite littéraire de son époque. Avocat en renom, orateur brillant, il suivit, tout en plaidant, une carrière politique et gravit tous les degrés de la magistrature. C'est ainsi qu'en 111, l'empereur Trajan l'envoya en mission spéciale avec le titre de *legatus pro praetore Ponti et Bithyniae consulari potestate* en cette Bithynie, province du nord-ouest de l'Asie Mineure, dont nous parle la suscription de l'Épître de Pierre (1, 1).

La Bithynie, jusque-là province sénatoriale gouvernée par des proconsuls, passa alors à l'empereur avec l'assentiment du Sénat. C'est dire que la mission fut extraordinaire (note A).

De cette époque date la correspondance échangée entre Pline et Trajan, d'où est extraite la fameuse Lettre sur les Chrétiens (X, 96). Sa correspondance s'interrompt en janvier 113 à son retour de Bithynie, et probablement par sa mort (vers 113).

L'authenticité de ce récit est très discutée : reconnue par les auteurs catholiques, par Aubé, Labriolle, Boissier, par Renan, Couchoud, elle est contestée cependant depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle ; Havet et Hochart ont fortement argumenté contre l'authenticité et Guignebert reprend : "Il faut assurément une bonne volonté intrépide pour compter cette assertion au nombre des témoignages recevables en faveur de l'historicité de Jésus". Le dernier point sur cette querelle a été fait par Marcel Durry (2, p. 69) (19, p. 45) (20) (21).

De la lecture de l'épître, on peut dégager quelques éléments positifs :

- La qualité de chrétien est en soi condamnable ; Pline la considère comme "une folie, un égarement" (*amentia*) ;
- Le *nomen christianum* est associé à un crime, il est inséparable d'actes ignominieux. Pline parle explicitement de *cognitio*, c'est-à-dire d'une procédure résultant de l'exercice de la justice criminelle. Mais nul ne nous révèle la nature de ce crime dont on accuse les adeptes de cette "superstition absurde, extravagante".

- Dans sa réponse, Trajan affirme qu'il faut continuer à punir les chrétiens quand on les rencontre.

Pline et Trajan, sur ces points précis, partagent l'opinion de Tacite et de Suétone. Mais est-il vrai que l'enquête de Pline ne lui ait rien révélé de suspect et que politiquement les chrétiens soient aussi innocents qu'il nous le dit ? Pourquoi un chrétien, reconnu comme tel, est-il systématiquement coupable ? Nous savons que jamais les empereurs romains ne sont intervenus contre une secte religieuse en tant que telle, mais toujours avec le dessein de sauvegarder l'ordre public menacé.

Aussi le langage nuancé de Pline, témoignant en faveur des chrétiens et de la pureté de leurs mœurs, nous paraît-il suspect, et nous incite-t-il à pousser plus avant cette étude

LA SUITE DE CET ARTICLE EST DISPONIBLE DANS LE CAHIER N° 243